



acte certifié exécutoire,  
transmis en Préfecture le 27 septembre 2019  
affiché ou publié le vendredi 27 septembre 2019  
identifiant de télétransmission 073-200069110-20190926-lmc1H22523H1-DE  
identifiant unique de l'acte lmc1H22523H1

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 septembre 2019

n° 145-19 C

**Objet :** *RS - Approbation du versement d'une avance remboursable à l'association le Mug*

- date de convocation le 20 septembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 56

**Aillon-le-Jeune**

**Aillon-le-Vieux**

**Arith**

**Barberaz**

**Barby**

**Bassens**

**Bellecombe-en-Bauges**

**Challes-les-Eaux**

**Chambéry**

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel - Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Xavier Dullin -

Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot -

Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet -

Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

**Cognin**

**Curienne**

**Doucy-en-Bauges**

**Ecole**

**Jacob-Bellecombette**

**Jarsy**

**La Compôte**

**La Motte-en-Bauges**

**La Motte-Servolex**

**La Ravoire**

**La Thuile**

**Le Châtelard**

**Le Noyer**

**Les Déserts**

**Lescheraines**

**Montagnole**

**Puygros**

**Saint-Alban-Leysse**

**Saint-Baldoph**

**Saint-Cassin**

**Sainte-Reine**

**Saint-François de Sales**

**Saint-Jean-d'Arvey**

**Saint-Jeoire-Prieuré**

**Saint-Sulpice**

**Sonnaz**

**Thoiry**

**Vérel-Pragondran**

**Vimines**

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Jacqueline Rol

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Driss Bourida - de Christine Dioux à Christian Papegay - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Sylvie Koska à Michel Dyen - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Jean-Pierre Ruffier à Françoise Marchand - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 16

Emmanuelle Andrevon - Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Françoise Bovier-Lapierre - Denis Callewaert - Jean-Pierre Coendoz - Nathalie Colin-Cocchi - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Marie-José Dussauge - Bernadette Laclais - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Damien Regairaz

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 26 septembre 2019

délibération n° 145-19 C

objet **RS - Approbation du versement d'une avance remboursable à l'association le Mug**

---

Aloïs Chassot, conseiller délégué chargé de l'économie numérique et du territoire connecté, indique que l'association le Mug est associée au projet de tiers-lieux o79 porté par Grand Chambéry et la Ville de Chambéry, lauréats d'un appel à projets européen en 2018 destiné à accompagner le développement d'équipements et de dispositifs innovants à vocation économique et sociale en Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la ville et le territoire, le projet o79 répond à l'évolution des modes de vie et du rapport au travail et s'inscrit dans les aspirations d'une génération née avec le numérique. Ce nouveau lieu est à destination des habitants et/ou usagers du territoire (indépendants, salariés, entreprises, jeunes, acteurs institutionnels et socio-économiques). Il proposera des espaces de travail, d'activités et de convivialité partagés, accompagnés d'outils et des ressources dédiés pour travailler, informer, entreprendre, apprendre autour de quatre axes moteurs :

- l'entrepreneuriat,
- la jeunesse,
- l'innovation,
- le numérique.

Implanté en face du pôle d'échanges multimodal à l'automne 2019, il regroupera les activités du point information jeunesse gérées par la Mission locale jeunes de Chambéry et celles du Mug Coworking. En interaction avec la Dynamo, il aura également pour partenaires actifs l'incubateur de Chambéry-Grand Lac Economie, la French Tech in the Alps-Chambéry et France Active Savoie Mont Blanc.

Le montage financier de l'appel à projets européen repose sur une opération collaborative portée par Grand Chambéry en tant que chef de file dans le cadre du programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020. L'opération bénéficie à ce titre d'une subvention de 300 000 € qui est répartie entre les trois partenaires (Grand Chambéry, Ville de Chambéry et le Mug Coworking). L'aide financière du FEDER affectée à l'association le Mug est estimée à 111 400 € pour assumer ses dépenses sur cette période.

Dans ce cadre, l'association le Mug porte une partie des coûts de fonctionnement et d'investissement pour l'ouverture du lieu en octobre 2019. Des dépenses sont engagées pour :

- la prise de poste de la coordinatrice du o79,
- les coûts d'aménagement et d'achat du mobilier à hauteur de 70 000 €,
- les frais d'installation (connectivité, gestion).

Le dossier est en cours de finalisation auprès des services instructeurs de la Région. Durant cette procédure et dans l'attente du déblocage des fonds, pour ne pas mettre en péril la continuité de ses activités et de son intégration au projet du tiers lieu o79, l'association le Mug sollicite Grand Chambéry pour le versement d'une avance de 80 000 €, à rembourser dès perception des acomptes FEDER.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la décision n° 099-19 du Bureau du 27 juin 2019 relative à RS - Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le projet de tiers lieu o79 dans le cadre de l'appel à projets européen FEDER/FSE 2014-2020,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve le versement d'une avance de 80 000 € à l'association le Mug,

**Article 2 :** précise que l'association le Mug remboursera cette avance dès perception des acomptes FEDER,

**Article 3 :** autorise le président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 145-19 C

Objet de l'acte : RS - Approbation du versement d'une avance remboursable à l'association le Mug

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 7 - Avances

Date de l'acte : 26 septembre 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190926-lmc1H22523H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22523H1

Date de transmission en Préfecture : 27 septembre 2019

Date de réception en Préfecture : 27 septembre 2019